

Conditions Générales de Participation au Concours – Les Héros du Bricolage de Brico & BricoPlanit – Édition 2025

1. Introduction

Ce règlement du concours définit les règles relatives aux conditions de participation pour le concours suivant organisé par Brico&BricoPlanit : Les Héros du Bricolage.

Ce concours se déroule du 17.02.2025 au 17.11.2025.

Par "Brico&BricoPlanit", il faut entendre : Brico Belgium SA, située avenue Alfons Gosset 46, 1702 Grand-Bigard, numéro d'entreprise 0427.572.733.

Le concours consiste en ce que Brico&BricoPlanit fournissent des matériaux de bricolage pour une valeur maximale de 10 000 € TTC (valeur en magasin – hors promotions) aux écoles maternelles et/ou primaires sélectionnées qui peuvent réaliser un projet de rénovation dans l'école. Les travaux de rénovation doivent être entièrement réalisés par l'école et/ou ses mandataires et sous sa responsabilité.

2. Conditions de participation

2.1. Toute école maternelle et/ou primaire reconnue située en Belgique peut participer à ce concours de Brico&BricoPlanit. Seule la direction de l'école ou les enseignants munis d'un mandat écrit de la direction de l'école peuvent remplir et signer le formulaire de participation.

2.2. La participation au concours est gratuite.

2.3. Les participants doivent s'inscrire via le lien suivant : www.bricoherosdubricolage.be ou directement sur concours.bricoklushelden.be. Pour participer valablement, chaque étape du processus d'inscription doit être entièrement complétée. Si l'inscription est correctement effectuée, le participant recevra un e-mail de confirmation. L'inscription est ouverte à partir du 17/02/2025 à 10h jusqu'au 22/04/2025 à 00h.

2.4. Les participants peuvent présenter leur projet dans une vidéo de 60 secondes. Le processus d'inscription prévoit la possibilité de télécharger cette vidéo.

2.5. En participant, l'école s'engage à réaliser la tâche de rénovation avec un minimum de 6 adultes aux dates indiquées. Les enfants de l'école sont également de préférence impliqués dans le projet de rénovation. L'école garantit également que le projet soumis est de nature à pouvoir être réalisé conformément à la législation imposée par le département de l'Éducation, par les enseignants et les parents, sans la présence de professionnels.

3. Déroulement du Concours

3.1. Le parcours complet d'inscription peut être trouvé sur le lien suivant <https://bricoherosdubricolage.be>. Trois semaines après la fin de la période d'inscription, un jury examinera, discutera des différentes soumissions et sélectionnera les gagnants.

3.2. Un jury indépendant constitué par Brico&BricoPlanit évaluera les soumissions sur la base des critères suivants : la motivation, le contenu du projet de rénovation, la faisabilité de la réalisation du projet de rénovation par l'équipe proposée, la créativité, l'originalité et la durabilité du projet. 20 gagnants seront sélectionnés. Avant le 7 juin 2025, les écoles gagnantes seront contactées personnellement et devront confirmer par écrit leur acceptation du prix et leur participation au projet. Ensuite, une réunion de production sera planifiée. Lors de cette réunion, le projet sera discuté en détail, une liste de matériaux sera établie, des conseils pourront être donnés et un planning sera établi.

À la date fixée, l'école doit récupérer les matériaux sélectionnés dans un magasin Brico&BricoPlanit de son choix. L'école est responsable du transport de ces matériaux. Ensuite, l'équipe attend le transport à l'école et commence les travaux de rénovation. Le projet de rénovation est réalisé dans les jours convenus. L'école garantit qu'elle dispose de suffisamment de personnes pour mener à bien la tâche de rénovation avant le 17 novembre 2025. L'école fournit également tout le matériel et les outils supplémentaires nécessaires tels que des échelles, des seaux, des vêtements et chaussures de protection, des matériaux de couverture, etc. pour pouvoir réaliser le projet. Toutes les utilités sont également fournies par l'école.

3.3. Brico&BricoPlanit lancent une campagne de communication autour de ce concours, son déroulement et sa réalisation. Les photos, textes ou vidéos que les participants sélectionnés ont téléchargés lors de l'inscription (ci-après dénommés "contribution créative"), peuvent être reproduits, diffusés et communiqués publiquement par Brico&BricoPlanit sans aucune limitation de temps et d'espace, que ce soit sous forme modifiée ou non, sur les site(s) web de Brico&BricoPlanit (adaptés ou non pour une utilisation mobile) et d'autres canaux (en ligne, imprimés ou en magasin) sous la responsabilité éditoriale de Brico&BricoPlanit et dans le cadre du concours. En participant au concours et au projet de rénovation, le participant donne son consentement explicite à cette utilisation. Il déclare également que sa contribution créative est originale et qu'il dispose des droits nécessaires (droits de propriété intellectuelle et droits de la personnalité) pour permettre l'utilisation décrite ci-dessus de sa contribution créative. Il garantit Brico&BricoPlanit contre toute réclamation liée à sa contribution créative et à l'utilisation convenue par Brico&BricoPlanit de celle-ci.

3.4. Le participant sélectionné donne également à Brico&BricoPlanit l'autorisation de prendre des images (photo, vidéo, ...) pendant la réalisation effective du projet de rénovation et de les reproduire, diffuser et communiquer publiquement sans aucune limitation de temps et d'espace ou de les mettre à disposition sur le(s) site(s) web de Brico&BricoPlanit (adaptés ou non pour une utilisation mobile) et d'autres canaux (en ligne, imprimés ou en magasin) dans le cadre du concours. Le participant garantit que l'équipe réalisant le projet de rénovation est également d'accord avec cela. Brico&BricoPlanit ne sont pas obligés de publier et d'utiliser effectivement une contribution créative et peuvent à tout moment et pour quelque raison que ce soit supprimer une contribution créative.

4. Prix

4.1. Les prix à gagner sont déterminés comme suit : matériel de bricolage disponible chez Brico&BricoPlanit pour une valeur maximale en magasin de 10 000 € TTC. Les promotions éventuelles ne sont pas valables sur le montant offert. Les articles disponibles uniquement en ligne ne peuvent pas être achetés avec ce montant.

4.2. Le prix gagné est lié au participant/personne morale gagnant et ne peut pas être transféré à quelqu'un d'autre. Le prix ne peut pas être échangé ou converti en argent. Les matériaux gagnés par le participant via Brico&BricoPlanit ne peuvent pas être revendus à d'autres.

4.3. Le prix est limité au prix (nu). Cela signifie que seuls les matériaux sont donnés et que Brico&BricoPlanit ne seront en aucun cas responsables de leur traitement.

5. Responsabilité de Brico&BricoPlanit

5.1. Brico&BricoPlanit ne sont pas responsables des dommages possibles, des blessures corporelles ou des accidents qui pourraient survenir suite au transport, à l'utilisation, au traitement ou à la mise en place des matériaux dans ou à l'occasion de la réalisation du projet de rénovation.

5.2. Brico&BricoPlanit ne sont pas responsables de l'impossibilité de livrer / mettre à disposition un prix lorsque le participant a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou incorrectes lors de sa participation.

5.3. Brico&BricoPlanit ne sont pas responsables de l'impossibilité de livrer des matériaux qui ne sont pas en stock dans l'assortiment. Dans la mesure du possible, Brico&BricoPlanit proposeront un produit alternatif.

5.4. Brico&BricoPlanit ne sont pas responsables de l'incomplétude de la commande ou d'une utilisation incorrecte des produits. L'école peut demander conseil dans le magasin Brico&BricoPlanit associé pendant les heures d'ouverture auprès du personnel présent

5.5. Les erreurs d'impression, typographiques, de mise en page ou autres, ainsi que les problèmes techniques (y compris dans la communication par e-mail) ne peuvent être invoqués comme motif d'obligation de la part de Brico&BricoPlanit.

5.6. Si un nombre insuffisant de projets de qualité sont soumis, Brico&BricoPlanit se réservent le droit de sélectionner moins de gagnants.

5.7. Brico&BricoPlanit ne sont pas responsables des incidents qui pourraient découler de l'acceptation du prix par le gagnant.

6. Données personnelles

6.1. Les données personnelles collectées par Brico&BricoPlanit sur les participants sont soumises à la loi sur le traitement des données personnelles et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Elles seront utilisées conformément aux modalités décrites dans la déclaration de confidentialité de Brico&BricoPlanit et comme indiqué dans ce règlement. Brico&BricoPlanit protègent les données contre l'abus.

6.2. En participant, les participants acceptent que, s'ils gagnent un prix, ils puissent être filmés et photographiés et que ces images puissent apparaître sur le site web et d'autres canaux (en ligne, imprimés, en magasin, etc.) sous la responsabilité éditoriale de Brico&BricoPlanit ainsi que sur d'autres canaux de co-organisateurs éventuels et dans la presse écrite.

7. Surveillance du concours et décisions

7.1. Brico&BricoPlanit surveillent le bon déroulement du concours. En cas de non-respect des conditions du règlement ou en cas d'abus, de tromperie, de fraude ou de mauvaise foi, ils se réservent le droit d'exclure le participant concerné du concours. Dans ces cas, ils se réservent

également le droit de demander la restitution d'un prix déjà remis et de réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi par Brico&BricoPlanit (y compris le préjudice d'image).

7.2. Le résultat d'un concours est définitif et irrévocable. Il ne peut être contesté. Les décisions concernant la désignation des gagnants sont finales.

8. Co-organisateurs

Si un concours est organisé conjointement avec une ou plusieurs parties, les dispositions de ce règlement faisant référence à Brico&BricoPlanit doivent être interprétées comme se référant à Brico&BricoPlanit ainsi qu'au(x) co-organisateur(s).

9. Le règlement

9.1. En participant au concours de Brico&BricoPlanit, le participant accepte pleinement ce règlement du concours et toutes les décisions que Brico&BricoPlanit prendront en relation avec le concours. Toutes les communications supplémentaires liées au concours sont considérées comme des éléments du règlement.

9.2. Si nécessaire, Brico&BricoPlanit peuvent modifier ce règlement général du concours. Ce règlement est publié sur le site web de Brico&BricoPlanit et peut y être imprimé sur demande.

9.3. Pour toute réclamation ou question concernant ce concours, vous pouvez contacter customerservice@brico.be.

Date de la dernière modification : 06/02/2025